

Pourquoi ne sommes-nous pas favorables à l'extension de l'obligation vaccinale de 8 vaccins supplémentaires, mesure que veulent nous imposer M Emmanuel Macron, M Edouard Philippe, et Mme Agnès Buzin.

En France jusqu'à maintenant il y a 3 vaccins obligatoires DIPHTERIE, TETANOS et POLIOMYELITE. Ces vaccins sont efficaces, sans trop d'effets secondaires, mais hélas **bon marché (moins de 9 euros)**. **Ce qui fait que les laboratoires n'ont plus envie de les fabriquer en tout cas pour l'occident « riche »**. Depuis 2007 on ne trouve plus le DTPOLIO sans aluminium disponible en pharmacie et on cherche à imposer de fait le vaccin HEXAVALENT (Diphtérie, Tétanos, Polio, Coqueluche, Hépatite B & Haemophilus Influenzae).

Des plaintes ont donc été déposées et l'état français a été condamné à remettre en circulation le DTPOLIOou à changer la loi ! C'est cette dernière option qu'avait prise Mme Marisol Touraine. En effet, elle avait refusé de prendre des mesures pour rendre disponible ces 3 vaccins [*Conseil d'état, décision contentieuse du 8 février 2017*]. L'équipe de M Macron a repris cette option de rendre obligatoire non seulement les 6 vaccins contenus dans l'hexavalent, mais aussi en rajoutant 5 autres vaccins soit un total de 11 vaccins obligatoires.

Obligation vaccinale : qu'en est-il du principe de liberté forte défendu par M Le Président de la République lors de son discours au congrès de juillet 2017 ?

*Le premier [des grands principes] doit être la recherche d'une liberté forte. En matière économique, sociale, territoriale, culturelle, notre devoir est **d'émanciper nos concitoyens. C'est-à-dire leur permettre de ne pas subir leur vie, mais bien d'être en situation de la choisir.***

Analysons brièvement les 8 vaccins supplémentaires que NOS POLITIQUES veulent injecter à nos bébés

LE VACCIN HEPATITE B : c'est un vaccin par génie génétique, et c'est là le problème !

En effet pour fabriquer ce type de vaccin on utilise des enzymes capables de couper le génome. Comme il y a 1% d'impuretés dans le vaccin certains enfants vont voir ces enzymes injectées sous leur peau partir dans la circulation et c'est le désastre: les programmes cellulaires sont désorganisés comme un ordinateur infecté par un virus, les cellules sont alors rejetées par le système immunitaire et ce sont autant de risques de maladies auto-immunes. C'est ce que l'on a observé quand Mrs Chirac et Douste Blazy ont lancé la vaccination généralisée pour couvrir la crise de la vache folle. Les cas de diabète, de thyroïdite, de sclérose en plaques, de polyarthrite, de CROHN, les atteintes oculaires.....se sont multipliés. (Beaucoup d'articles scientifiques ont été publiés à ce propos : ils sont colligés sur le site du REVAHB) [www.revahb.fr]

Ce n'est pas le plus grave: en effet les enzymes coupeuses de génome passent évidemment dans les cellules germinales et ces ovules et spermatozoïdes modifiés pourraient donner plus tard des enfants porteurs de maladies génétiques: on observe actuellement en pédiatrie une explosion de maladies génétiques.

Or il n'y a pas d'épidémie d'hépatite B en France: L'hépatite B, hépatite « de la seringue » a disparue en 1984 quand l'arrivée du SIDA a interdit les seringues en verre réutilisables.

Par contre ce vaccin est breveté, et en l'adjoignant aux vaccins de l'enfance on brevète de fait les vaccins des enfants.....

LE VACCIN ROUGEOLE OREILLON RUBEOLE ou maintenant MMR.

Le problème de ce vaccin est que l'on injecte en même temps 3 virus vivants atténués. Parfois il est à craindre que les deux premiers virus affaiblissent suffisamment le système immunitaire pour permettre au troisième de se réactiver et d'attaquer le cerveau, surtout si on injecte en même temps un quatrième vaccin par exemple le vaccin méningite C. Beaucoup de familles décrivent une dégradation du cerveau de leur enfant après ces vaccins. Après un premier vaccin ROR, plutôt que de faire systématiquement un rappel, il serait logique de faire un dosage d'anticorps dans le sang de l'enfant.

En 1960 les journaux médicaux titraient « la rougeole est devenue une maladie bénigne ». Si on veut vraiment se vacciner contre la rougeole pourquoi ne pas opter pour un vaccin monovalent ?

Le vaccin rubéole est cultivé sur des cellules humaines « à lignée continue » c'est-à-dire des cellules cancéreuses (fibroblastes pulmonaires). Pourquoi ne pas réserver ce vaccin aux filles en âge de procréer qui le souhaitent ?

Idem pour le vaccin oreillons, maladie bénigne de l'enfance que l'on pourrait proposer aux garçons séronégatifs après la puberté.

Les autres vaccins

Le vaccin coqueluche déclenche parfois des convulsions et souvent des toux asthmatiformes. Il est contre indiqué en cas de naissance difficile avec souffrance neurologique. **Il doit rester optionnel.**

Le vaccin pneumocoque (PREVENAR) contient 13 valences de pneumocoques, mais dans la nature il y a au moins 23 souches de pneumocoques qui circulent. Or la nature a horreur du vide : les souches plus rares de pneumocoque, qui ne sont pas dans le vaccin, prennent vite la place des souches vaccinales. Ce vaccin coûte 60 euros soit 30 fois le prix d'un vaccin tétanos (Vaccin tétanos 1,87 euro)!

Le vaccin méningite C : Il n'y a pas de situation épidémique en France pour la méningite C. Si on vaccine tout le monde par ce vaccin la niche écologique pourrait être prise aussitôt par les autres méningites (A, B, D, E, F,W !)...**ce vaccin doit rester optionnel** ou concerner l'entourage des cas.

Le vaccin hémophilus peut se discuter, il ne concerne pas tous les sérotypes et **doit rester optionnel.** En effet si on multiplie les vaccins on augmente le risque d'allergies qui elles-mêmes sont un danger: on voit des enfants arriver en classe avec tous les vaccins, mais s'il mangent une cacahuète ils vont mourir, et des cacahuètes il y en a de partout !

CONCLUSION

Il y a des bons vaccins et de moins bons. Vacciner contre tout a des limites et ces limites dépendent de chaque individu. Les familles qui refusent les vaccins sont souvent des familles dont les terrains

réactionnels sont très sensibles aux vaccins ce qui fait qu'elles pourraient voir se développer après les vaccins de sérieux problèmes de santé , en particulier sur le plan allergique. D'autre part il serait souhaitable que nos industriels refassent des vaccins sans aluminium pour mettre fin à l'épidémie de DYS (dysfonctionnement cérébral) qui frappe nos enfants. Enfin le développement rapide de l'autisme doit conduire à une évaluation indépendante de l'impact de certains vaccins sur le fonctionnement cérébral.

Cette obligation vaccinale ne va pas dans le sens de la liberté de choix, liberté de choix tant mise en avant par Monsieur le Président de la République lors de son discours devant le congrès. Cette obligation atteint les libertés individuelles, qui sont au cœur de la constitution française. Nous noterons que cet argument, conjoint aux risques potentiels a conduit la Suède en 2017 à supprimer l'obligation vaccinale.

Ecole Hahnemannienne de Fréjus, Juillet 2017